



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police
Bureau Départemental des Alpes-Maritimes
FPIP - Caserne Auvare- 28 rue de Roquebillière- 06300 NICE
Tél : 06.45.39.90.96. Tél : 04.92.17.21.71.

Nice, le 19 novembre 2010

Gardiens de la Paix, Echelon exceptionnel...



Yvan POIRRIER
Secrétaire Départemental adjoint 06

Encore une fois vous venez d'être spoliés par les majoritaires...

Après le 13^{ème} échelon terminant à l'indice 460, au lieu du 486, dû au 1^{ER} grade Cat.B, F.-P., voici que la « bonification de rattrapage d'ancienneté » ne s'appliquera pas à vous !!!

EXPLICATION :

Dans quasiment tous les échelons de gardien, une « bonification variable d'ancienneté » sera attribuée afin de corriger l'effet pénalisant dû à l'allongement de la durée d'échelons passant de 2ans à 2,5 ans ou 3 ans...

Cette mesure est transitoire pour ne pas « sur-pénaliser » les gardiens actuels étant sous le coup des échelons à 2 ans.

Mais Quid au 1^{er} juillet 2011, des Gardiens à l'échelon exceptionnel qui auront moins de 3 ans d'ancienneté dans celui-ci, pour le passage au nouveau 13^{ème} échelon ?

Ces collègues quant à eux, ne bénéficieront pas de cette « bonification d'ancienneté d'1 année » au prétexte que, lorsqu'ils étaient au dernier échelon (Exceptionnel) ancienne grille (Cat.C), il n'y avait pas de critère d'ancienneté dans ledit échelon....(je vous laisse apprécier la subtilité)....

TABLEAU DE RECLASSEMENT DES GARDIENS ECHELON EXCEPTIONNEL :

(Au 1^{er} juillet 2011)

1.) GPX. EX (+ 3 ans) = 13^{ème} échelon d'office

2.) GPX. EX (-3 ans) au 1^{er} juillet 2011 = 12^{ème} échelon avec reprise d'ancienneté, **mais sans bonification d'1 an.**

Dans ce cas de figure, les collègues auront encore un an plein « au minimum, selon leur ancienneté » à effectuer dans le 12^{ème} échelon...

Ces collègues seront pénalisés par rapport aux autres échelons de la grille qui bénéficieront des « rattrapages de bonification d'ancienneté » pouvant aller jusqu'à 12 mois et plus !!!

**Amis Gardiens de la Paix Echelon Exceptionnel,
la F.P.I.P dénonce le manque de considération porté
à votre ancienneté dûment méritée, mais non reconnue par
l'administration et les signataires !!!**

Notre devise : « Vous servir et non se servir » !!!